



Devenir Auxiliaire de Puériculture

Selon l'arrêté du 21
Mai 2014

Le métier

D'AUXILIAIRE de PUERICULTURE

L'Auxiliaire de Puériculture exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier ou de la puéricultrice dans le cadre du rôle qui relève de l'initiative de celui-ci, défini par les articles R.4311-3 à 4311-5 du code de la santé publique relatifs aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmière. Dans les établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans, l'activité est encadrée par les articles R 2324-16 à R2324-47 du code de la santé publique.

Il dispense dans le cadre du rôle propre de l'infirmier ou de la puéricultrice, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, des soins et réalise des activités d'éveil et d'éducation pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité. L'Auxiliaire de Puériculture participe à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants en situation de handicap, atteints de maladies chroniques, ou en situation de risque d'exclusion.

LES CONDITIONS D'ACCÈS A LA FORMATION

INSCRIPTION SCOLARITE AVEC DISPENSES DE FORMATION → 6 places au total pour Chambray-Lès-Tours et 4 places au total pour Bourges à la rentrée scolaire

- Etude de dossier, puis épreuve d'entretien si le dossier est retenu

→ pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel ASSP ou SAPAT, ou pour les candidats en terminale du baccalauréat professionnel ASSP ou SAPAT

→ pour les titulaires de l'un des titres suivants : DEAS, DEAVS MCAD, AMP
* l'IFAP donne priorité aux candidats en cours de VAE DEAP

3 places à Chambray-Lès-Tours
2 places à Bourges

3 places à Chambray-Lès-Tours*
2 places à Bourges*

INSCRIPTION SCOLARITE EN FORMATION INITIALE

1. Epreuve écrite de culture générale (aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à l'épreuve écrite d'admissibilité)

Sont dispensés de cette épreuve

- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV ou enregistré à ce niveau au répertoire national des certifications professionnelles, délivré dans le système de formation initiale ou continue français
- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V, délivré dans le système de formation initiale ou continue français
- Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu
- Les étudiants ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'Infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année.

17 places à Chambray-Lès-Tours

13 places à Bourges

2. Epreuve de tests d'aptitude

3. Epreuve orale d'admission

LA PÉRIODE DE SÉLECTION

POUR LA RENTREE DE SEPT 2018

**LIEUX : IRFSS Centre-Val de Loire
Site de CHAMBRAY-LÈS-TOURS
Site de BOURGES**

- Epreuves écrites de culture générale, et épreuve de tests d'aptitudes : samedi 3 février 2018 matin
- Epreuve orale : courant février mars avril 2018

Dossier disponible à partir du 16 octobre 2017

Par voie électronique en le téléchargeant sur le site de l'IRFSS Centre-Val de Loire

Par voie postale en écrivant à l'IRFSS Centre-Val de Loire, joindre une enveloppe format A4 libellée à votre adresse, affranchie au tarif en vigueur pour envoi de moins de 100 g

Par retrait direct à l'institut

Clôture des inscriptions : 8 Décembre 2017 pour la rentrée de Septembre 2018

LES FRAIS D'INSCRIPTION AU CONCOURS : 106 €

Préparer le Diplôme d'Auxiliaire de Puériculture

La formation

Arrêté du 16 janvier 2006
relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture
Article R 4383-8 et R 4311-4 du code de la santé publique – Arrêté du 21 Mai 2014

Les caractéristiques

- Richesse des rencontres avec les autres formations
- Formation courte, qualifiante : 8 modules de formation
- Accompagnement par une équipe de formateurs permanents
- Diversité des terrains de stages
- Groupe de 20 élèves (pour Chambray-Les-Tours), de 15 (pour Bourges) permettant un suivi individualisé
- Ouverture sur le marché de l'emploi dans les secteurs hospitaliers et extrahospitaliers
- Pédagogie interactive

11 MOIS = 1435 h
595 h d'enseignement théorique
840 h en stage

La date de rentrée

Lundi 3 septembre 2018 (journée obligatoire d'information le 31 Août 2018)

La formation théorique / pratique

Référentiel de formation

Les stages et cours sont organisés sur la base de 35 heures par semaine.

Le référentiel de formation comprend 8 unités de formation dont 8 modules de formation, associés ou non à un stage clinique.

Répartition horaire des enseignements théoriques et cliniques de la formation initiale

Modules de formation	Enseignement théorique et suivi pédagogique		
	Théorie	Stages cliniques	
1 : l'accompagnement d'un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne	5 semaines	6 semaines	
2 : l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie	2 semaines	4 semaines	
3 : les soins à l'enfant	4 semaines	6 semaines	
4 : ergonomie	1 semaine	2 semaines	
5 : relation – communication	2 semaines	4 semaines	
6 : hygiène des locaux	1 semaine	2 semaines	
7 : transmissions des informations	1 semaine	Pas de stage	
8 : organisation du travail	1 semaine	Pas de stage	
	Nombre de semaines	17	24
	Total heures	595	840
	TOTAL	41 semaines = 1435 h	

Le coût de la formation en cursus complet

6 900 €

(coût moyen fixé par le Conseil Régional du Centre-Val de Loire 2017/2018)

+ Frais AFGSU (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence)

fixés à 195 € pour l'année scolaire 2017/2018

Possibilités de prise en charge du coût pédagogique de la formation www.regioncentre-valde Loire.fr

Ma Région et moi Rubrique Éducation, formation et jeunesse Onglet « Je suis étudiant du secteur sanitaire et social »

et demande de bourse régionale d'études à la Région Centre-Val de Loire

en cas d'admission à l'Institut www.aress.regioncentre-valde Loire.fr

CONTACT :

CHAMBRAY-LES-TOURS

6 avenue Professeur Alexandre Minkowski - CS 40324 - 37173 Chambray-lès-Tours cedex

Tél. 02.47.88.43.30 / 02.47.88.55.34 Fax 02.47.88.43.55

E.mail secrétariat : nicole.jeanvoi@croix-rouge.fr ou marie-jose.soares@croix-rouge.fr

BOURGES

13/15 rue Gaston Berger - 18000 Bourges

Tél. 02.48.24.16.77. Fax. 02.48.70.59.55

E.mail : ifsi.bourges@croix-rouge.fr



Site : <http://irfss-centre.croix-rouge.fr>